

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE L'INDRE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ROUSSINES

SEANCE DU 28 FEVRIER 2024 Numéro de délibération 2024-02.28.01

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit février à 20 heures, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la Commune de ROUSSINES, sous la présidence de Monsieur Philippe GOURLAY, Maire.

Date de convocation : 22 février 2024

Présents : Nicolas AUDOUX, Philippe CHARRET, Yannick COUSSOT, Nathalie CROUZY, Philippe GOURLAY, Monique JACQUET, Jacqueline LAROCHE, Emilie RIAUD, Teddy ROBERT, Kilan VIVES

Secrétaire de séance : Monique JACQUET

Membres en exercice : 10

Présents : 10

Votants : 9

(Monsieur Nicolas Audoux ne prend pas part au vote)

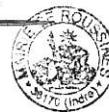
Objet : PROJET TERREAL – EXPLOITATION D'UNE CARRIERE D'ARGILE

Le maire présente le dossier du projet relatif à la création d'une carrière d'argile et d'une station de transit de produits minéraux solides au lieu-dit « Le Joux » dans la commune de Roussines (36170) pour exploitation de la carrière sur les communes de Roussines et Sacierges-Saint-Martin. Une enquête publique pour ce projet a été réalisée ; elle a pris fin le 21 février 2024. Le commissaire enquêteur en charge de cette enquête sollicite l'avis des communes.

Le conseil municipal, après délibération, par 9 voix POUR et 1 abstention, émet un avis favorable au projet, aux motifs que :

- l'extraction de l'argile correspond à un besoin économique en matière première,
- les contraintes environnementales, dont les préconisations du PNR Brenne, sont respectées,
- le projet de remise en état du site après exploitation satisfait les exigences de la commune,
- il existe de potentielles retombées économiques pour les communes proches de la carrière : restauration, hébergements...
- Terréal propose en parallèle des partenariats et/ou mécénats avec des structures ou associations locales.

Fait à ROUSSINES, le 28 février 2024
Le Maire, Philippe GOURLAY



La secrétaire de séance,

~~Certifiée exécutoire par publication et envoi~~
à la Sous-préfecture de Le Blanc le 08.03.2024

